

ACIDUL

ASSOCIATION DU CORPS
INTERMÉDIAIRE ET
DES DOCTORANT·E·X·S
DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE

ACIDUL vous souhaite la bienvenue à l'Université de Lausanne !

Que vous ayez intégré le corps intermédiaire ou que vous soyez doctorant·e·x, vous êtes à présent membre de l'Association du corps intermédiaire et des doctorant·e·x·s de l'Université de Lausanne (ACIDUL).



Sommaire :

Qu'est-ce qu'ACIDUL ?	4
L'histoire d'ACIDUL	4
Les missions d'ACIDUL	4
L'organisation d'ACIDUL	6
Soutien individuel	6
Engagez-vous !	7
Où trouver ACIDUL ?	7
Le corps intermédiaire à l'UNIL	8
La structure de l'UNIL	12
Lois, règlements et autres textes officiels	15
Vos ressources à l'UNIL	15

An English version of this brochure also exists. For the printed version,
you can ask Human Resources or contact ACIDUL directly.
The brochure is also available online:



QU'EST-CE QU'ACIDUL ?

L'HISTOIRE D'ACIDUL

Le 5 mai 2003, une pétition rassemblant plus de 400 signatures a été remise à la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture de l'État de Vaud, devenu en 2022 le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Cette pétition visait à améliorer les conditions de travail et d'engagement des assistant·e·x·s diplômé·e·x·s à l'Université de Lausanne (UNIL). À la suite de cette mobilisation, la mise sur pied d'une Assemblée générale constitutive le 17 juin 2003, puis l'acceptation de nos statuts par le Rectorat (nom de la Direction avant 2004) et la reconnaissance de notre association comme interlocutrice représentant le corps intermédiaire ont permis d'officialiser l'existence d'ACIDUL. L'association défend depuis lors les intérêts du corps intermédiaire et des doctorant·e·x·s de l'Université de Lausanne auprès de la Direction et de l'État de Vaud.

LES MISSIONS D'ACIDUL

Améliorer les conditions de travail

L'une de nos missions est de lutter pour de meilleures conditions de travail pour les doctorant·e·x·s (avec et sans contrat) et les membres du corps intermédiaire de l'UNIL. Cette lutte comprend notamment la révision des salaires, l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux ressources informatiques pour les doctorant·e·x·s sans contrat, une meilleure communication des droits des doctorant·e·x·s et du corps intermédiaire (temps dédié aux recherches personnelles, congé maternité et paternité, cahier des charges, etc.), l'appui de pétitions et d'initiatives en faveur des doctorant·e·x·s et du corps intermédiaire au niveau cantonal ou national.

Représenter les doctorant·e·x·s et le corps intermédiaire

ACIDUL représente l'ensemble des doctorant·e·x·s et membres du corps intermédiaire auprès de la Direction de l'UNIL et du Conseil d'État. Le comité de l'association et le ou la secrétaire général·e·x rencontrent la Direction plusieurs fois par année, ce qui leur permet de signaler les difficultés rencontrées par les doctorant·e·x·s et le corps intermédiaire, et de proposer des solutions.

Accompagner et soutenir

ACIDUL a également pour rôle d'accompagner et de soutenir les doctorant·e·x·s et les membres du corps intermédiaire qui le souhaitent. En cas de difficultés rencontrées sur le lieu de travail (direction de thèse difficile, harcèlement, discrimination, etc.), de problèmes de contrat ou de permis de séjour, par exemple, ACIDUL offre un espace d'écoute confidentiel et des conseils. L'association peut aussi vous apporter son aide dans les démarches administratives à entreprendre.

Faire le lien avec les associations facultaires

ACIDUL est en contact avec les associations qui représentent les doctorant·e·x·s et le corps intermédiaire au niveau des facultés de l'UNIL, soit :

FBM	ADAS	Association des doctorants et assistants de la Faculté de Biologie et Médecine	adas@unil.ch wp.unil.ch/adas
FDCA	ACILex	Association du corps intermédiaire de l'École de droit de la Faculté de droit, sciences criminelles et administration publique	acilex@unil.ch wp.unil.ch/acilex
FGSE	ACIGE	Association du corps intermédiaire de la Faculté des Géosciences et de l'Environnement	acige@unil.ch wp.unil.ch/acige
FTSR	ACITSR	Association du corps intermédiaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions	acitsr@unil.ch 
HEC	PhDnet	Association du corps intermédiaire et des doctorants de la faculté des HEC	
Lettres	ACIL	Association du corps intermédiaire de la Faculté des Lettres	acil@unil.ch https://wp.unil.ch/acil/
SSP	ACISSP	Association du corps intermédiaire de la Faculté des sciences sociales et politiques	ci.ssp@unil.ch https://wp.unil.ch/acissp/

Les associations facultaires collaborent avec le Décanat et le Conseil de leur faculté. Elles représentent le corps intermédiaire dans ce conseil et dans les commissions facultaires. Elles soutiennent également leurs membres sur le plan de la recherche (soutien pour la rédaction de thèse, *networking*, etc.).

Faire le lien avec les représentant·e·x·s du corps intermédiaire au Conseil de l'Université

Tous les membres du corps intermédiaire sont représentés au Conseil de l'Université. Compte tenu du fait que l'UNIL considère les doctorant·e·x·s sans contrat comme des étudiant·e·x·s, ces personnes sont représentées par le corps étudiantin.

ACIDUL est en lien avec l'ensemble de ces représentant·e·x·s, qui sont élu·e·x·s au début de chaque année académique.

L'ORGANISATION D'ACIDUL

L'association est organisée de la manière suivante :

- L'**Assemblée générale** (AG) est l'organe suprême de l'association. Elle élit les membres du comité ainsi que les délégué·e·x·s aux commissions consultatives de la Direction (voir p.13 pour davantage d'informations sur ces commissions) ;
- Le **Comité** est composé de 14 membres au maximum, en incluant un·e·x président·e·x ou deux coprésident·e·x·s, et un·e·x trésorier·ère·x. Dans la mesure du possible, il compte un membre de chaque faculté au minimum. Le comité représente l'association auprès des autorités académiques et politiques, exécute les décisions de l'AG, répond aux interrogations des doctorant·e·x·s et du corps intermédiaire, entretient des contacts avec les comités des associations faculta-
taires du corps intermédiaire reconnues, etc. ;
- Le **secrétariat général** gère les affaires courantes et l'administration de l'associa-
tion, représente ACIDUL auprès des institutions extra-académiques sur mandat du comité, répond au courrier électronique ainsi qu'aux demandes émanant des doctorant·e·x·s et du corps intermédiaire ;
- Les **groupes de travail** s'occupent des dossiers nécessitant un travail plus fourni, que l'AG leur délègue.

Les membres d'ACIDUL sont bienvenus à l'AG et aux réunions du comité. La date de l'AG est communiquée par courriel, chaque année au début du semestre d'automne. Si vous souhaitez participer à une réunion du comité, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : acidul@unil.ch

SOUTIEN INDIVIDUEL

ACIDUL peut :

- vous aider à appuyer vos démarches individuelles auprès de la Direction, des décanats, de votre chef·fe·x d'unité ou de votre directeur·trice·x de thèse ;
- vous soutenir en cas de litige, de mobbing ou de conflits au travail ;
- vous apporter une aide ponctuelle si vous rencontrez des difficultés financières, grâce au Fonds de solidarité des doctorant·e·x·s (FSD) ;
- vous fournir des informations sur l'institution, son administration et la vie sur le campus.

ACIDUL répond volontiers à vos appels (**077 402 21 94**) et courriels (acidul@unil.ch), et vous reçoit sur rendez-vous dans son bureau à l'Anthropole (1197).

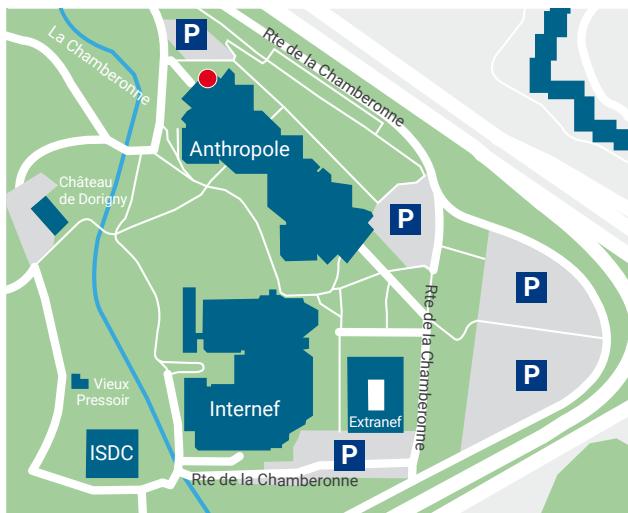
ENGAGEZ-VOUS !

La vie associative est passionnante et la politique universitaire riche. S'engager dans une association est une excellente occasion de mieux connaître l'institution dans laquelle vous travaillez, d'acquérir de nouvelles compétences, et de rencontrer de nouvelles personnes. En ayant une meilleure compréhension du fonctionnement et des ressources disponibles à l'UNIL, vous serez également plus en mesure de soutenir vos collègues qui rencontrent des problèmes.

S'engager, c'est aussi assurer un lien de solidarité essentiel et faire perdurer un sentiment de communauté parmi les chercheur·e·x·s.

N'hésitez pas à contacter une association faculaire ou ACIDUL pour vous engager !

OÙ TROUVER ACIDUL ?



Le bureau d'ACIDUL se trouve au premier étage de l'Anthropole, bureau 1197 dans l'Espace associations.

Si vous avez des questions, rencontrez des problèmes sur votre lieu de travail ou si vous souhaitez vous engager dans l'association, vous pouvez nous contacter par courriel (acidul@unil.ch) ou par téléphone (077 402 21 94).

Vous pouvez également nous suivre sur Twitter (@ACIDUL_unil).

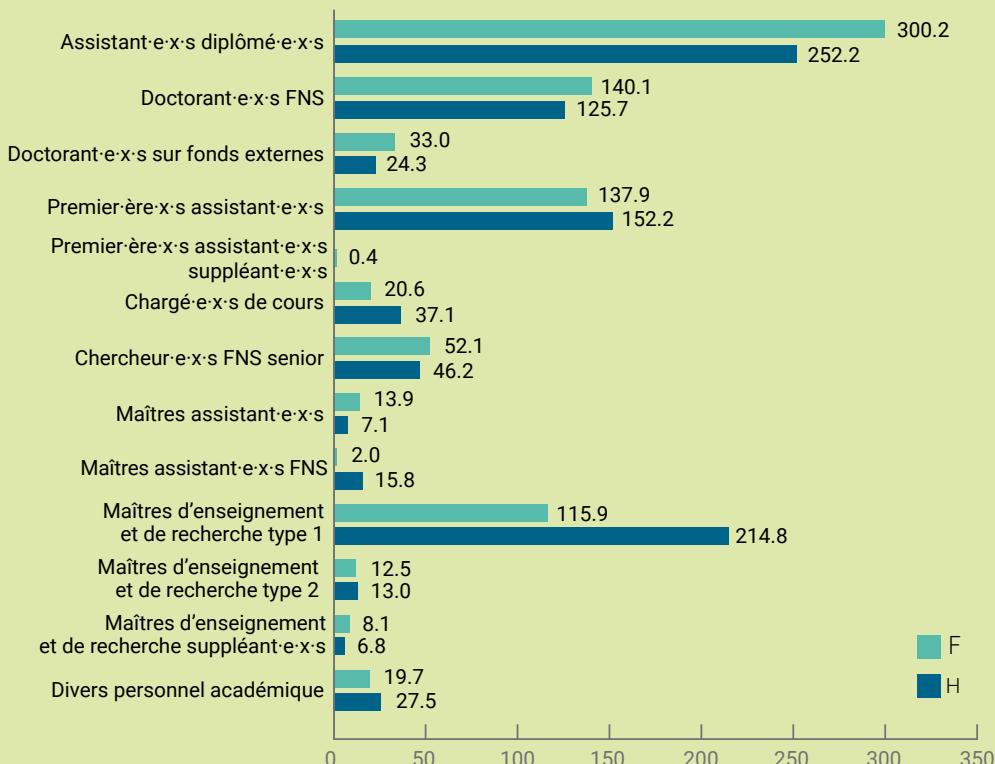
Le site Internet d'ACIDUL (www.unil.ch/acidul) contient des informations sur le comité, le secrétariat général, les assemblées générales, les actualités de l'association, le Fonds de solidarité des doctorant·e·x·s (FSD) et d'autres sujets importants, comme le droit aux indemnités de chômage.



LE CORPS INTERMÉDIAIRE À L'UNIL

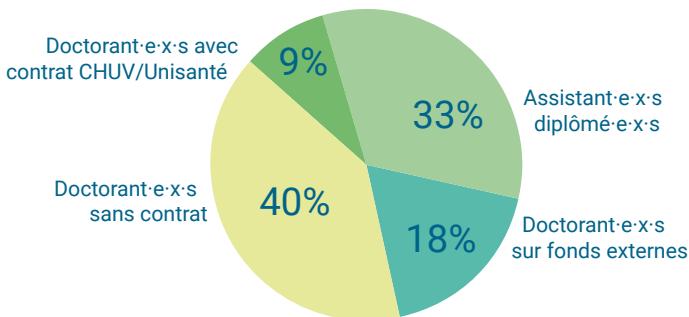
Le corps intermédiaire forme, avec le corps professoral, le corps enseignant de l'UNIL. Les étudiant·e·x·s et le personnel administratif et technique (PAT) – qui inclut les chercheur·e·x·s FNS – viennent compléter la composition de la communauté académique.

Le corps intermédiaire compte un bon millier de collaborateur·trice·x·s, avec la répartition suivante :



Source : UNISIS, 2022.

Au semestre d'automne 2022, l'UNIL comptait 2'528 doctorant·e·x·s immatriculé·e·x·s. Ce chiffre comprend les doctorant·e·x·s ayant un contrat avec l'UNIL, qui peuvent être ou assistant·e·x·s diplômé·e·x·s ou doctorant·e·x·s sur fonds externes (financement du Fonds national suisse ou de fondations privées). Une part importante des doctorant·e·x·s inscrit·e·x·s à l'UNIL n'a plus ou n'a jamais eu de contrat avec l'institution. Ces personnes financent elles-mêmes leurs recherches en travaillant à côté de leur doctorat ou sont lauréates de bourses.



Source : Graduate Campus, 2021-2022.

Les doctorant·e·x·s sur fonds externes ne font pas officiellement partie du corps intermédiaire selon l'UNIL, mais ils en partagent les intérêts. Ces personnes peuvent s'impliquer à l'UNIL comme si elles faisaient partie de ce corps. Elles sont aussi membres d'ACIDUL.

Le corps intermédiaire : deux rôles principaux

- **Au niveau individuel**, comme membre du corps intermédiaire, vous participez à la relève scientifique en effectuant vos recherches, en vous insérant dans des communautés de recherche, en acquérant des compétences d'enseignement et d'autres compétences spécifiques ;
- **Au niveau collectif**, vous participez au bon fonctionnement de l'UNIL en accomplissant des tâches d'enseignement, de recherche et d'administration, qui peuvent beaucoup varier entre les facultés et les unités (instituts, sections, départements, etc.).

Chaque fonction est définie par des conditions différentes : durée de l'engagement, renouvellement de contrat, type de tâches, rémunération, cotisations sociales, etc. L'UNIL reconnaît les fonctions suivantes s'agissant du personnel académique :

Corps intermédiaire	Corps professoral	Personnel administratif et technique (PAT)	Autres statuts
Maître d'enseignement et de recherche type 1 (MER1)	Professeur·e·x ordinaire	Chercheur·e·x·s FNS	Professeur·e·x assistant·e·x suppléant·e·x
Maître d'enseignement et de recherche type 2 (MER2)	Professeur·e·x associé·e·x		Professeur·e·x remplaçant·e·x
Maître d'enseignement et de recherche clinique (MERclin)	Professeur·e·x assistant·e·x, y compris professeur·e·x assistant·e·x en prétitularisation conditionnelle		Professeur·e·x titulaire
Maître assistant·e·x (MA)	Professeur·e·x assistant·e·x boursier·ière·x FNS		Professeur·e·x invité·e·x
Maître assistant·e·x Ambizione FNS	Professeur·e·x assistant·e·x Eccellenza FNS		Maître d'enseignement et de recherche type 1 (MER1) suppléant·e·x
Maître assistant·e·x Prima FNS	Professeur·e·x assistant·e·x Prima FNS		Maître d'enseignement et de recherche type 2 (MER2) suppléant·e·x
Premier·ière·x assistant·e·x (PA)			Maître assistant·e·x suppléant·e·x
Assistant·e·x diplômé·e·x (AD)			Privat-docent·e·x
Assistant·e·x diplômé·e·x sur fonds externes (FE)			Chargé·e·x de cours
Doctorant·e·x FNS			Assistant·e·x suppléant·e·x
Doctorant·e·x sur fonds externes (FE)			
Assistant·e·x étudiant·e·x			

Source : Ressources humaines UNIL, 2023.

Dans ses statuts (art. 3), ACIDUL considère comme ses membres les doctorant·e·x·s au sens de l'article 103 du RLUL (ce qui inclut les doctorant·e·x·s sans contrat), les membres du corps intermédiaire au sens de l'article 52 de la LUL, les chercheur·e·x·s FNS junior et senior, les chargé·e·x·s de cours et les suppléant·e·x·s. Les autres chercheur·e·x·s ou enseignant·e·x·s qui n'appartiennent pas à ces catégories, à l'exclusion des membres du corps professoral, peuvent demander leur adhésion à ACIDUL.

L'immatriculation pour les doctorant·e·x·s

Pour faire une thèse à l'UNIL, chaque doctorant·e·x doit s'immatriculer. Pour renouveler leur contrat, les assistant·e·x·s diplômé·e·x·s doivent s'immatriculer avant la fin de leur première année d'engagement.

Le cahier des charges

Le cahier des charges constitue la base des rapports de travail entre chaque membre du corps intermédiaire et l'Université : « Chaque collaborateur de l'Université exerce ses fonctions personnellement selon son cahier des charges » (art. 47, Loi sur l'Université de Lausanne, LUL). Établir son cahier des charges est une manière sûre d'engager de bons rapports de travail.

Votre cahier des charges :

- devrait décrire les activités que vous effectuez à l'UNIL. Les tâches d'enseignement, de recherche et d'administration doivent y être décrites en pourcentages ;
- doit impérativement indiquer le temps de travail réservé à vos recherches personnelles. Pour les assistant·e·x·s diplômé·e·x·s et les premier·ière·x·s assistant·e·x·s, 50% du temps au minimum doit être réservé aux recherches personnelles ;
- peut contenir, lorsque cela est nécessaire, des indications particulières, comme les heures de présence au bureau pour la réception d'étudiant·e·x·s, la surveillance d'expériences, etc.

Le cahier des charges des maîtres assistant·e·x·s (MA) et des maîtres d'enseignement et de recherche (MER) est proposé lors de la procédure d'engagement. Il doit pouvoir être discuté. Le cahier des charges est également utilisé lors des procédures de renouvellement de mandat des MER ou lors des promotions des MA (voir les directives de la Direction 1.5, 1.6 et 1.13).

Bon à savoir

- la signature du cahier des charges n'est pas une condition préalable à la signature du contrat de travail, mais il est important de clarifier les attentes de vos supérieur·e·x·s et de signer le cahier des charges dès que possible ;
- le cahier des charges que vous signez doit correspondre à celui qui était annoncé dans l'offre d'emploi ou lors de votre entretien d'embauche ;
- le cahier des charges doit refléter au mieux vos tâches. Faites actualiser votre cahier des charges, même en cours de contrat, pour qu'il reste une protection adéquate.

Les assistant·e·x·s diplômé·e·x·s sont engagé·e·x·s par leur unité et non pas directement par leur directeur·trice·x de thèse. Ils dépendent donc également de leur unité pour la répartition de leurs tâches. Leur cahier des charges doit refléter cette situation. Chaque faculté doit en outre établir un modèle, qui peut vous être utile. Réclamez-le !

Le salaire des doctorant·e·x·s avec contrat UNIL

Pour combler l'écart salarial entre les doctorant·e·x·s sur fonds externes (dont le FNS) et les assistant·e·x·s diplômé·e·x·s, l'UNIL verse chaque mois aux doctorant·e·x·s sur fonds externes une indemnité, appelée « Activité complémentaire 1 » (art. 6, Directive de la Direction 1.31). Le versement de cette indemnité est conditionné à la prise en charge de tâches liées à l'institution (enseignement, administration, etc.), à hauteur de 15%. Assurez-vous que ces tâches apparaissent dans votre cahier des charges !

En plus de cette indemnité, les doctorant·e·x·s sur fonds externes peuvent obtenir 507 francs de plus chaque mois en prenant en charge d'autres tâches liées à l'institution. C'est ce que l'UNIL appelle l'« activité complémentaire 2 » (art. 7, Directive de la Direction 1.31). À nouveau, assurez-vous que ces tâches figurent dans votre cahier des charges si vous les effectuez.

LA STRUCTURE DE L'UNIL

L'Université de Lausanne est un établissement de droit public, qui jouit d'une certaine autonomie vis-à-vis des autorités politiques dont elle dépend, soit le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'État de Vaud. Les espaces décisionnels y sont multiples et impliquent à plusieurs niveaux la participation du corps intermédiaire, comme détaillé à la page suivante.

Au niveau de l'Université, on trouve :

- le **Conseil de l'Université**, autorité représentative qui agit comme un organe législatif et consultatif. Le corps intermédiaire y occupe huit sièges sur 44, sur la base d'élections organisées dans les facultés ;
- la **Direction**, autorité exécutive composée d'un·e·x recteur·trice·x, des vice-recteur·trice·x·s et de leurs équipes. La Direction, qui peut aussi édicter des directives, est secondée par divers services centraux, dont le Service des ressources humaines, le Service financier, etc. ;
- la **Commission du personnel** (CoPers), indépendante de la Direction et prévue par la Loi sur le personnel (LPers), où le corps intermédiaire occupe quatre sièges sur 12 ;
- les **commissions consultatives de la Direction**, dont s'est dotée la Direction pour s'assurer de la participation des différents corps et personnels aux décisions prises. Le corps intermédiaire y est représenté par des délégué·e·x·s nommé·e·x·s lors de l'Assemblée générale ordinaire d'ACIDUL, qui a lieu chaque année.

En général, l'activité des représentant·e·x·s du corps intermédiaire au niveau de l'Université concerne notamment les lois et règlements universitaires (définition des fonctions académiques, conditions de travail, finances, etc.) et la gestion de l'ensemble de l'Université (ressources humaines, intendance, services aux étudiant·e·x·s, communication, restauration, etc.).

Au niveau de la Faculté, on trouve :

- le **Conseil de Faculté**, autorité législative. Le corps intermédiaire y occupe 18% des sièges, sur la base d'élections ;
- le **Décanat**, autorité exécutive composée d'un·e·x doyen·ne·x et de vice-doyen·ne·x·s, secondé·e·x·s par des secrétaires, des adjoint·e·x·s, etc. ;
- les **commissions facultaires**, qui peuvent être permanentes – c'est le cas pour les commissions de planification académique, les commissions des examens ou les commissions pédagogiques – ou temporaires, comme les commissions de présentation pour la nomination de professeur·e·x·s, des maîtres d'enseignement et de recherche, et des maîtres assistant·e·x·s.

L'activité des représentant·e·x·s du corps intermédiaire au niveau facultaire concerne la réglementation de la faculté (plan d'études, cahier des charges type des assistant·e·x·s, etc.) et sa politique académique (commissions de présentation, Conseil de Faculté, etc.).

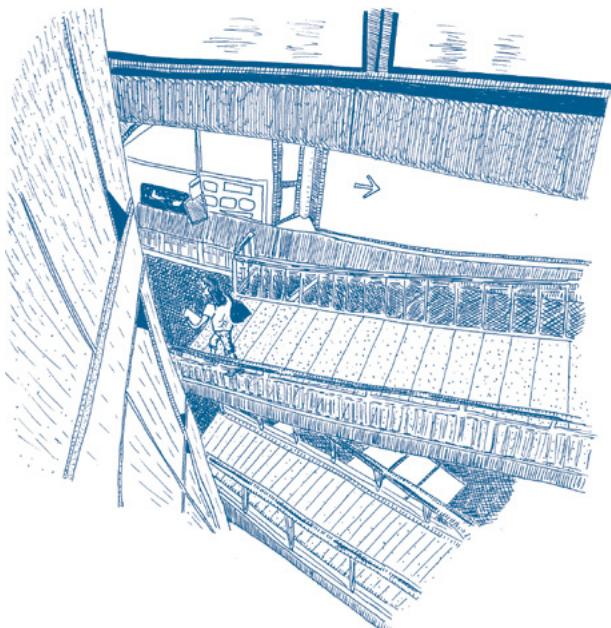
Enfin, **l'unité** est l'endroit où vous travaillez. En fonction de leur taille, les unités sont dotées d'un conseil (représentatif ou universel), d'un comité et/ou de commissions, auxquelles le corps intermédiaire peut souvent participer. Renseignez-vous sur le fonctionnement de votre unité. L'unité est gérée et représentée par un·e·x responsable, un·e·x président·e·x ou un·e·x directeur·trice·x.

Parallèlement à cette structure interne, plusieurs associations universitaires, indépendantes mais reconnues par la Direction, participent aux prises de décision.

ENGAGEZ-VOUS !

Les instances de représentation du corps intermédiaire ont toujours besoin de votre participation. Vous impliquer dans la vie universitaire, à n'importe quel niveau, vous permet de mieux vous situer dans l'institution, d'être mieux informé·e·x des subtilités du système, d'éviter des problèmes au sein de votre unité, et aussi... d'être conscient·e·x que nous sommes des centaines à être dans la même situation, à partager des activités et des objectifs similaires !

Si vous souhaitez représenter le corps intermédiaire dans les commissions consultatives de la Direction, vous pouvez annoncer votre candidature pour l'AG annuelle d'ACIDUL ou répondre à l'appel que vous recevrez par courriel de la part d'ACIDUL.



LOIS, RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES OFFICIELS

La législation au niveau de l'Université donne un cadre formel qui définit les subdivisions de l'Université, les instances dirigeantes, les fonctions professionnelles à l'Université, les conditions générales d'immatriculation, etc.

L'ensemble des lois et règlements concernant votre doctorat ou votre emploi à l'UNIL est disponible sur le site du Service des ressources humaines :



Vous y trouverez notamment :

- la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL) ;
- le Règlement d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RLUL) ;
- le Règlement du 13 juin 2007 sur les assistants à l'Université de Lausanne (RA-UL) ;

Vous trouverez d'autres documents concernant le corps intermédiaire sur la page des directives internes de l'UNIL, en particulier sous les points 1 et 4 :



Nous vous conseillons également de consulter le règlement spécifique à votre faculté, disponible sur son site Internet. Ce règlement définit l'organisation de la faculté, les attributions du Décanat et du Conseil de Faculté, les commissions facultaires, ainsi que les grades et diplômes décernés, les cursus d'études et les modalités des examens, etc. Dans certaines facultés, les aspects purement organisationnels et ceux qui sont liés aux études font l'objet de règlements distincts.

VOS RESSOURCES À L'UNIL

AIDE I UNIL

www.unil.ch/aide-help

Ce dispositif soutient l'ensemble de la communauté UNIL en cas de harcèlement moral et/ou sexuel sur le lieu de travail, ou de discriminations liées au sexe ou au genre, à l'orientation sexuelle, à la race, au handicap, à l'âge, à la religion, etc. Il répond à toute question et soutient les personnes qui en font la demande dans les démarches à entreprendre.

Bureau de l'égalité

www.unil.ch/egalite

Vous trouverez sur le site du Bureau de l'égalité des informations sur l'engagement de l'UNIL en matière d'égalité entre les genres, des droits des personnes LGBTIQ+, de lutte contre le racisme, contre le harcèlement sexuel, etc.

Centre de langues

www.unil.ch/cdl

Vous trouverez sur le site Internet du centre de langues des informations sur les offres de cours de langues à l'UNIL. Ce centre offre des cours de langues étrangères ou de perfectionnement du français, durant toute l'année académique.

Centre de soutien à l'enseignement (CSE)

www.unil.ch/cse

Vous trouverez sur le site Internet du CSE des informations sur l'évaluation des enseignements, mais aussi un service de soutien pédagogique destiné aux personnes qui enseignent à l'UNIL. Des formations courtes sont proposées par ce service, ainsi qu'un accompagnement dans la création de ressources numériques, par exemple.

Centre informatique (CI)

www.unil.ch/ci

Le centre informatique peut vous aider à résoudre les problèmes que vous pourriez rencontrer avec votre ordinateur de travail, votre adresse électronique professionnelle, la mise en ligne du matériel de cours, vos impressions à l'UNIL, etc.

Graduate Campus

www.unil.ch/graduatecampus

Ce service est destiné aux doctorant·e·x·s et postdoctorant·e·x·s de l'UNIL. Il informe par exemple les doctorant·e·x·s sur les financements possibles pour leurs recherches, le déroulement de la thèse et leurs perspectives professionnelles. Il soutient également les postdoctorant·e·x·s dans les tâches administratives à effectuer en début de contrat par exemple et les informe sur les offres de formation continue à l'UNIL.

Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

www.unil.ch/sasme

Vous trouverez sur le site Internet du SASME des informations sur le logement, les aides financières à disposition des doctorant·e·x·s, la mobilité internationale, et les consultations psychothérapeutiques (offertes aux doctorant·e·x·s seulement).

Service des immatriculations et inscriptions

www.unil.ch/immat

Pour faire une thèse à l'UNIL, chaque doctorant·e·x doit s'immatriculer. Pour renouveler leur contrat, les assistant·e·x·s diplômé·e·x·s doivent s'immatriculer avant la fin de leur première année d'engagement.

Service d'orientation et de conseil (SOC)

www.unil.ch/soc

Vous trouverez sur le site Internet du SOC des informations sur les doctorats offerts par les différentes facultés de l'UNIL (règlements, programmes doctoraux, conventions de thèse, etc.), mais aussi sur les cours de français qu'offre l'UNIL.

Service des ressources humaines (SRH)

www.unil.ch/srh

Sur le site Internet du SRH, vous trouverez notamment des informations sur le permis de séjour, le cahier des charges, le certificat de travail, la prévoyance professionnelle, la déclaration d'impôts, les congés maternité et paternité, les barèmes de salaire, etc.

Soutien à la recherche (SR)

www.unil.ch/researcher

Ce service soutient notamment les chercheur·e·x·s de l'UNIL dans leur recherche de financements, dans la gestion d'équipe et de projets financés, et informe sur les possibilités de valorisation de la recherche.

En plus de ces services, vous pouvez décider de rejoindre le **Syndicat des services publics (SSP)**. Le syndicat défend ses membres en cas de problèmes de contrat de travail, par exemple, et leur offre une assistance juridique en cas de litige.

**DES QUESTIONS ?
DES PROBLÈMES ?
ENVIE DE VOUS ENGAGER ?**

ÉCRIVEZ-NOUS !

acidul@unil.ch

Les informations fournies dans cette brochure sont valables en 2023. Des modifications dans les règlements ne sont pas à exclure. Reportez-vous au site Internet d'ACIDUL (www.unil.ch/acidul) pour être tenu·e·x au courant de la situation actuelle.

©2023 ACIDUL

(première édition : 2011)

Conception graphique : charlottedesign.ch

Illustrations : Mathilde Zbaeren